

Conseil de la Faculté des Lettres du 12 décembre 2017

Délibération

ELECTION DU DOYEN LA FACULTE DES LETTRES

Membres en exercice : 40
Membres avec voix délibérative : 40
Membres présents : 36
Membres représentés : 4

1^{er} tour :

Membres avec voix délibérative : 40
Membres présents : 36
Membres représentés : 4

2nd tour :

Membres avec voix délibérative : 40
Membres présents : 35
Membres représentés : 5

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'Université Sorbonne Université ;
Vu l'arrêté du 4 août 2017 portant création de regroupements de composantes à l'université Sorbonne Université ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 portant organisation de l'élection du doyen ou de la doyenne de la faculté des Lettres ;
Vu les statuts de Sorbonne Université, notamment l'article 29-1 et l'annexe 2 ;
Vu les candidatures déposées par Messieurs Alain TALLON, Romuald FONKOUA et Jacques-Olivier BOUDON ;

LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES ONT PROCÉDE A L'ELECTION DU DOYEN DE LA FACULTE DES LETTRES :

1^{er} tour :

40 votants

2 nuls

38 suffrages exprimés

| | |
|-------------------------------|--------------|
| - M. Alain TALLON : | 20 suffrages |
| - M. Romuald FONKOUA : | 10 suffrages |
| - M. Jacques-Olivier BOUDON : | 8 suffrages |

2nd tour :

40 votants

2 nuls

38 suffrages exprimés

| | |
|-------------------------------|--------------|
| - M. Alain TALLON : | 21 suffrages |
| - M. Romuald FONKOUA : | 10 suffrages |
| - M. Jacques-Olivier BOUDON : | 7 suffrages |

M. Alain TALLON est élu doyen de la faculté des Lettres au 2nd tour de scrutin, à la majorité absolue des membres.

**Le président de séance
Doyen d'âge du conseil**

Antoine GARRIGUE

